



**« CONCILIER LES DIFFÉRENTS  
USAGES  
AVEC LE BON ÉTAT DES EAUX SUR  
LE BASSIN DE LA CHARENTE :  
CE QU'EN DISENT LES CITOYENS »**

**AVIS D'UN PANEL  
D'HABITANTS**

**MARS – JUIN 2011**



**EPTB *Charente***

Institution interdépartementale pour l'aménagement  
du fleuve Charente et de ses affluents



# SOMMAIRE

<b>Avant-propos.....</b>	<b>5</b>
<b>Présentation du panel d’habitants .....</b>	<b>6</b>
1. La constitution du panel .....	6
2. Le recrutement du panel .....	6
3. Composition du panel d’habitants .....	7
4. Le déroulement des travaux .....	8
<b>Avis .....</b>	<b>9</b>
1. Développer la connaissance.....	11
2. Agir sur la quantité disponible et utilisée et sur la qualité de la ressource en eau .....	12
1. Augmenter la ressource en eau .....	12
2. Agir pour moins consommer .....	12
3. Agir pour améliorer la qualité .....	14
4. S’appuyer sur le milieu naturel pour maintenir la ressource.....	14
3. Adapter les pratiques agricoles aux capacités de la ressource (qualité & quantité).....	16
4. Développer la prise de conscience et les moyens d’action auprès de tous .....	19
1. Sensibilisation – information des habitants .....	19
2. Formation des professionnels .....	20
5. Instaurer un cadre .....	21
6. Développer la concertation .....	22
<b>Annexes.....</b>	<b>23</b>
<b>Annexe 1 : les intervenants .....</b>	<b>23</b>
Premier weekend (25 et 26 mars 2011).....	23
Second week-end (8 et 9 avril 2011).....	23
<b>Annexe 2 : les séquences de travail .....</b>	<b>23</b>
Déroulement du premier week-end.....	24
Déroulement du deuxième week-end.....	25
Déroulement du troisième week-end .....	26
<b>Annexe 3 : le dossier documentaire fourni aux participants .....</b>	<b>27</b>
Données générales sur l’eau .....	27
Usages et conflits d’usage de l’eau .....	27
La gestion concertée de l’eau.....	27
<b>Annexe 4 : note sur la démarche d’un panel de citoyens mise en place par l’EPTB Charente et animée par l’Ifrée - Corinne LARRUE, Professeure à l’Université de Tours, Juillet 2011.....</b>	<b>28</b>



## AVANT-PROPOS

L'**Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du Fleuve Charente** est en charge de la préparation et de la conduite du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sur le bassin du fleuve Charente.

A ce titre, l'EPTB aura à établir un diagnostic de la situation de la ressource en eau, à animer les travaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE), à suivre la réalisation des programmes de gestion dont les objectifs seront définis par les membres de la CLE pour répondre aux enjeux de la préservation en quantité et en qualité de la ressource en eau.

Compte tenu de la situation actuelle du bassin de la Charente et du fait que la gestion de la ressource en eau est un enjeu d'intérêt général, l'EPTB a souhaité que des habitants, qui ne sont pas habituellement associés aux processus de concertation, puissent se saisir du sujet et produisent un avis correspondant à leurs expériences et à leurs attentes, avis qui viendra enrichir, éclairer les travaux des acteurs réunis au sein de la CLE.

Comme il n'était pas envisageable de mobiliser et de faire travailler ensemble tous les habitants du territoire, l'EPTB a fait le choix d'expérimenter un dispositif de démocratie participative : le panel d'habitants.

Ce dispositif, constitué de temps d'information et de débat permet à un groupe d'habitants non spécialistes du sujet de s'en saisir et de rendre un avis collectif.

**Le document qui suit constitue l'avis des participantes et des participants à ce panel d'habitants qui ont travaillé à partir de la question :**

**« Concilier les différents usages de l'eau avec le bon état des eaux sur le bassin de la Charente : ce qu'en disent les citoyens »**



# PRÉSENTATION DU PANEL D'HABITANTS

## 1. La constitution du panel

Au mois de février 2011, environ 700 habitants des environs de Saintes et de Cognac tirés au sort ont été contactés par téléphone. Dix-huit personnes se sont déclarées intéressées pour participer à ce panel, et au final douze personnes ont confirmé leur engagement et ont constitué le panel définitif.

## 2. Le recrutement du panel

Le panel d'habitants a été recruté dans un rayon de 25 km autour de Saintes, lieu où se sont tenues les séances de travail, ceci dans le but de ne pas imposer plus de 30 minutes de déplacement aux participants.

Les participants ont été recrutés par tirage au sort sur une liste commandée à un fournisseur de liste comprenant uniquement des habitants du périmètre préalablement défini. L'équipe de l'Ifrée a effectué le recrutement proprement dit. De nombreux appels ont été passés (environ 700 en comptant les non-réponses) à des personnes tirées au sort sur la liste. Après présentation de la démarche au téléphone, les personnes qui se sont montrées intéressées ont reçu un courrier avec les détails du dispositif, ce qui leur a permis d'avoir le temps de la réflexion.

Les personnes qui étaient liées par leur profession ou par leur engagement associatif aux problématiques de l'eau n'ont pas pu faire partie du panel. Ainsi, ont été refusées une secrétaire dans une entreprise d'irrigation et une gestionnaire de l'EPTB Charente. Afin d'avoir un panel aussi diversifié que possible, les personnes qui ont répondu favorablement ont constitué une liste provisoire de candidats potentiels et volontaires qui a ensuite été ajustée en fonction de quotas prédéfinies en fonction des caractéristiques démographiques du territoire (sexe, âge, catégories socio-professionnelles). Ensuite, s'il manquait certaines catégories de population, les appels se sont poursuivis uniquement pour ces groupes. Par exemple, vers la fin du recrutement, constatant que les personnes de plus de 60 ans (retraitées) étaient plus facilement joignables et mobilisables que les personnes de moins de 30 ans, les efforts de recrutement se sont portés sur cette dernière classe d'âges.

### 3. Composition du panel d'habitants

- ☞ **Marilyn BERTRAND**, 29 ans, Formatrice en Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
- ☞ **Jean-Yves BERTAUD**, 58 ans, Fonction publique / Retraité
- ☞ **Gérard BAUDRY**, 69 ans, Agriculteur / Retraité
- ☞ **Patrick SURAUD**, 54 ans, Transporteur routier / Chômage
- ☞ **Danièle CHARIERAS**, 70 ans, Responsable de magasin / Retraîtée
- ☞ **Françoise BERGAULT**, 55 ans, Agent territorial (lycée)
- ☞ **Nicolas TESSIER**, 48 ans, Surveillant de nuit dans un Centre d'Aide par le Travail
- ☞ **Eric VARIN**, 38 ans, Gérant de société de Travaux Publics
- ☞ **François DAUNAS**, 37 ans, Profession libérale en service informatique
- ☞ **Laurent DEBAN**, 46 ans, Enseignant
- ☞ **Sonia HAURY**, 34 ans, Assistante maternelle
- ☞ **Grégory TEXIER**, 33 ans, Chargé d'affaire



## 4. Le déroulement des travaux

Le panel a travaillé durant 3 week-ends (le vendredi soir et la journée du samedi) entre fin mars et début mai. L'avis final a été validé par le groupe lors d'une dernière rencontre en juin.

Les séances ont été animées par deux personnes de l'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) Véronique Scamps et Raoul Girand. Laura Seguin, étudiante à l'université de Tours, a suivi l'intégralité des travaux en qualité d'observatrice. Corinne Larrue, enseignante à l'université de Tours et chercheuse au laboratoire CITERE, a suivi les travaux d'élaboration de l'avis lors du dernier week-end également, en qualité d'observatrice. Son avis sur le déroulement du panel est joint en annexe.

Le premier week-end, les 25 et 26 mars, a été consacré à la constitution du groupe et à l'appropriation par les membres du panel du thème de travail et de la question qui leur était posée. Différents intervenants sont venus présenter la notion de bassin versant, les différents usages et l'état des lieux disponible de la ressource en eau sur le bassin de la Charente, les acteurs et les mécanismes de gestion de l'eau.

A la fin de ce premier week-end, les panélistes ont identifié et choisi les questions qu'ils souhaitent approfondir.

Le second week-end, les 8 et 9 avril, a été consacré à l'audition d'acteurs et de témoins en vue d'éclairer les questions choisies par les panélistes :

- Comment fonctionnent les cours d'eau et les masses d'eau ? Quelles relations entre eaux de surfaces et eaux souterraines ?
- Le bassin de la Charente est décrit comme régulièrement déficitaire. Peut-on augmenter la ressource en eau dont on dispose ?
- Existe-t-il des solutions pour diminuer nos besoins en eau aux périodes où elle manque ?
- Peut-on économiser la ressource en eau potable dont on dispose ?
- Existe-t-il des pratiques agricoles qui permettent de préserver la ressource en eau : réduire les prélèvements, réduire les pollutions ?
- Quelles sont les différentes sortes de politiques de gestion de l'eau qui existent ailleurs ?

Le troisième week-end, les 6 et 7 mai, a été consacré à l'élaboration de l'avis par les participants.

La rédaction collective de l'avis s'est poursuivie à distance et a été définitivement arrêté lors d'une réunion du groupe le 23 juin.





## Concilier les usages avec le bon état des eaux sur le fleuve Charente : ce que nous en disons...



Nous affirmons que **l'eau est un bien universel** et doit le rester, même si aujourd'hui l'eau est au centre d'intérêts nombreux et contradictoires (environnementaux, économiques, politiques, financiers, individuels, collectifs, publics, privés ...).

Nous avons tous, usagers, acteurs économiques et sociaux, pouvoirs publics... un impact sur la situation de la ressource en eau, les décisions et les initiatives visant à maintenir la qualité et la quantité de la ressource en eau nous concernent tous sans qu'une catégorie d'acteurs doive être exemptée, ou au contraire ciblée exclusivement.

La situation du bassin de la Charente nous apparaît comme très préoccupante avec une majorité des masses d'eau qui serait fortement dégradée. Nous allons continuer à subir ces pollutions pendant encore de nombreuses années. C'est pourquoi **Nous** devons **Tous** réagir dès maintenant à ce grave problème. Nous avons identifié de multiples obstacles qui entravent la recherche et la mise en place d'actions visant à répondre à cette situation :

- Dans les conditions actuelles, il apparaît difficile de concilier les différents usages entre eux. Les contraintes économiques – qui aujourd'hui guident prioritairement les décisions – entrent souvent en contradiction avec les mesures de gestion de l'eau nécessaires au rétablissement de son bon état<sup>1</sup>. Il est important de les prendre en compte mais elles ne peuvent pas être les seules à fonder les décisions. Dans une perspective de développement durable, c'est l'ensemble des préoccupations – économiques, environnementales, sociales – qui doit amener à prendre des décisions.
- **La concertation** entre les activités en amont et en aval, et entre l'ensemble des acteurs qui interviennent à différents niveaux de territoire et de compétence, semble particulièrement **insuffisante**, ce qui empêche une approche cohérente à l'échelle du bassin.
- Nous observons aujourd'hui que des solutions adoptées par le passé ne sont plus valables (ex. la suppression des haies, le recalibrage des cours d'eau...). Les mesures de gestion de l'eau doivent être définies différemment en pensant à l'avenir : avant toute mise en application, les conséquences à long terme de chaque mesure doivent être étudiées tant sur le plan économique (ce qui guide aujourd'hui les décisions) qu'environnemental ou social.

Dès lors la volonté politique, l'initiative des pouvoirs publics nous apparaît prépondérante pour faire évoluer la manière de gérer l'eau sur le bassin de la Charente, pour mettre en place une véritable concertation entre les différents usagers, et pour aboutir à l'adoption d'une politique de gestion de l'eau qui ne soit pas guidée uniquement par les intérêts économiques.

<sup>1</sup> Nous utilisons le terme « état » de l'eau au sens du « bon état » décrit dans la Directive Cadre Européenne.

### Nos réflexions et propositions s'articulent autour de 6 axes :

1. **Développer la connaissance**
2. **Agir sur la quantité disponible et utilisée et sur la qualité de la ressource en eau**
3. **Adapter les pratiques agricoles aux disponibilités de la ressource (quantité et qualité)**
4. **Informier, sensibiliser et former l'ensemble des usagers de l'eau**
5. **Instaurer et faire appliquer un cadre**
6. **Développer la concertation entre les acteurs**

**Avant de développer nos propositions, nous souhaitons faire deux remarques qui pourront éclairer la lecture.**

☞ Tout d'abord, nous n'avons pas approfondi notre connaissance de certains usages qui auraient pourtant mérité de l'être. C'est notamment le cas de la conchyliculture, du tourisme, de la mer et des usages industriels.

Nous avons notamment pris conscience des liens entre l'eau douce qui se déverse dans les pertuis charentais et l'activité conchylicole sans pour autant comprendre précisément les impacts pour les conchyliculteurs des variations de qualité et de quantité d'eau déversée en mer.

Le temps imparti ne nous a pas permis d'aborder l'ensemble de ce vaste sujet. A l'issue du 1<sup>er</sup> week-end, nous avons défini des thèmes que nous souhaitons approfondir par la rencontre d'intervenants lors du 2<sup>nd</sup> week-end. Ce sont certaines de ces interventions qui ont mis en lumière de nouvelles problématiques que nous n'avons pas pu aborder lors du 3<sup>ème</sup> week-end qui était consacré à la construction de notre avis.

Nous le regrettons, mais ces manques nous semblent inévitables dans le dispositif qui nous a été proposé.

☞ Ensuite, vous trouverez dans les pages suivantes différentes propositions : certaines sont sur le mode de l'« **incitation** », d'autres s'appuient sur la contrainte à travers la notion d'« **obligation** ». Nous sommes revenus plusieurs fois sur cette distinction dans nos discussions, et nous n'avons pas tranché véritablement entre nous sur les propositions qui relèveraient plus de l'incitation et celles qui nécessiteraient une obligation.

En tant que personnes, nous n'apprécions pas d'être « obligés à »... mais en même temps, nous constatons bien que l'incitation est parfois insuffisante pour faire changer les choses ... Le tout étant également affaire de mesure et d'équilibre entre des incitations suffisamment fortes pour faire évoluer des pratiques et des obligations comprises et acceptées.

Nous oscillons donc entre ces deux points de vue dans la plupart de nos propositions.

# 1. Développer la connaissance



Les intervenants que nous avons rencontrés nous ont proposé différentes données qui caractérisent « l'état » de l'eau sur le bassin de la Charente. Les données sur l'eau existent tant sur la qualité que sur la quantité des eaux brutes de surface et des nappes, de l'eau potable... Cependant, de nombreuses données sont partielles voire inexistantes. Ainsi, l'état chimique de près de la moitié des masses d'eau de surface du Bassin de la

Charente n'est pas suivi. Comment alors identifier finement les zones où apparaissent les pollutions chimiques et rechercher les causes de ces pollutions ?

Nous nous interrogeons également sur la « réalité » des données, la « neutralité » des chiffres : on sait que leur interprétation est parfois difficile et dépend fortement des intérêts de celui qui la fait.

Certains phénomènes semblent également mal connus comme la dégradation des molécules de synthèse dans les sols et la dangerosité des nouvelles molécules issues de cette dégradation.

Or, la connaissance du fonctionnement des systèmes incluant l'eau (de surface et de profondeur), les sols et leurs types d'occupation ainsi que les usages de l'eau est déterminante pour définir les mesures à prendre en matière de gestion de l'eau.

✎ Aussi, il nous semble indispensable de :

- **poursuivre le suivi qui est fait actuellement** sur les prélèvements et sur la qualité des eaux que ce soit dans les eaux de surface ou dans les nappes ;
- approfondir la connaissance existante et **acquérir de nouvelles données** sur la quantité et la qualité des eaux du bassin de la Charente ;
- mieux **cerner les sources des pollutions** afin de les **éliminer** ;
- **développer la recherche et la connaissance des nouveaux polluants** : molécules pharmaceutiques, nouveaux produits phytosanitaires....
- et plus particulièrement **d'étudier l'impact des polluants et de leurs produits de dégradation à long terme** sur l'environnement et la santé. Nous savons que des produits utilisés il y a bien longtemps se retrouvent encore aujourd'hui dans l'eau. Essayons de ne pas refaire les mêmes erreurs que par le passé !
- **s'appuyer sur des données fiables et publiques** établies par des personnes compétentes et surtout **indépendantes** pour établir les propositions d'actions, en particulier pour ce qui concerne l'évaluation de la nocivité des nouvelles molécules.

## 2. Agir sur la quantité disponible et utilisée et sur la qualité de la ressource en eau

### 1. Augmenter la ressource en eau



Le constat du manque d'eau généralisé sur le bassin de la Charente et d'une dégradation régulière des quantités disponibles, nous a conduits à envisager la possibilité de « produire » de l'eau.

A l'issue de nos réflexions, deux points de vue s'expriment dans le groupe.

Pour quelques-uns, la désalinisation de l'eau de mer doit être envisagée pour répondre à des usages industriels ou agricoles qui ont besoin de quantités importantes (en particulier l'été pour répondre aux besoins d'une population qui augmente considérablement) ou pour anticiper de futurs besoins en eau. Pour eux, les économies seront insuffisantes ; la désalinisation éviterait des prélèvements dans les nappes et dans les rivières, et ainsi limiterait les impacts écologiques du manque d'eau.

Pour le reste du groupe, sur le bassin de la Charente, il n'est pas utile et il n'est pas souhaitable de désaliniser l'eau de mer. Il semble préférable de porter les efforts plutôt sur **l'économie de la ressource en eau** que sur sa production. La désalinisation augmente la part disponible pour les usages de l'Homme, mais la ressource reste, elle, constante dans le cycle de l'eau. Vouloir augmenter la ressource par des procédés techniques comme la désalinisation est techniquement possible mais à un coût exorbitant. Il n'est pas souhaitable de s'engager dans des investissements colossaux qui entraîneront une augmentation des besoins en eau. On peut par contre économiser la ressource en adaptant les « types » d'eau utilisés (eau brute, eau recyclée ou retraitée, eau potable) selon les usages. Par ailleurs, les impacts de la désalinisation sur la qualité de l'eau produite et sur la gestion des déchets semblent encore trop mal connus aujourd'hui.

### 2. Agir pour moins consommer



Le bassin de la Charente souffre d'un régime d'étiage très sévère avec des assècs réguliers. La totalité des rivières est déficitaire, et la plupart des masses d'eau souterraines sont en mauvais état quantitatif.

Ce constat nous alerte sur la nécessité de réduire de manière importante les prélèvements de la ressource, même si depuis une dizaine d'années, la consommation d'eau annuelle moyenne des ménages diminue. Cette baisse peut s'interpréter comme la conséquence d'une prise de conscience par les habitants des problèmes récurrents de manque d'eau médiatisés lors des années de sécheresse importante (2003, 2006). Elle peut également être liée à une nécessité économique pour les ménages qui cherchent à réduire leur facture. Pour autant, dans un département comme la Charente-Maritime, la consommation globale d'eau potable continue d'augmenter du fait de l'arrivée de nouveaux habitants.

Par ailleurs, la prise de conscience de la nécessité de réduire les prélèvements en eau dans le milieu est à consolider pour les autres usagers, et notamment les collectivités (bâtiments publics, espaces

verts...), le monde agricole et industriel. Les marges de progression semblent encore plus importantes pour ces usages que pour l'usage domestique.

☞ Nous proposons donc de :

- Inciter au **suivi régulier des consommations**
  - par l'installation de compteurs permettant aux ménages de visualiser facilement chez eux leur consommation d'eau (par télé-report des index de consommation) afin de permettre le suivi régulier de leur consommation et d'intervenir rapidement pour limiter les surconsommations à perte, dues aux fuites notamment ;
  - par la réalisation de diagnostics des consommations d'eau dans les bâtiments publics et collectifs et par un contrôle régulier ;
- Faciliter **l'installation d'équipements économes en eau** (douche, robinetterie, mousseurs...) par des mesures incitatives comme les achats groupés au niveau des collectivités (à l'exemple des composteurs mis en prêt ou en vente par les collectivités gestionnaires des déchets) ou des crédits d'impôts :
  - pour les particuliers, les collectivités, les industriels et les agriculteurs,
  - et plus particulièrement pour toutes les structures d'**accueil collectif** (centres d'accueil et d'hébergements collectifs, établissements scolaires, campings....) gérées par des structures publiques ou privées. Les utilisateurs de ces structures ne se sentent le plus souvent pas responsables des consommations, puisque chacun ne prend qu'une part limitée à la consommation d'ensemble et qu'aucun n'est directement impacté financièrement. Il nous semble par ailleurs que ces structures peuvent jouer un rôle d'exemple auprès de l'ensemble des personnes qui les fréquentent.
- **Généraliser la récupération d'eau de pluie** pour les collectivités (notamment les communes) pour arroser les espaces verts et pour des usages de nettoyage de voirie par exemple la mise en place d'un second réseau alimenté par de l'eau de pluie et réservé à ces usages pourrait être étudiée.
- **Limiter les pertes sur les réseaux d'adduction en eau potable** en accentuant l'entretien des réseaux de distribution et en regroupant les nouvelles constructions grâce à des règles d'urbanisme limitant la dispersion de l'habitat en campagne (jusqu'à 30% de perte dans le réseau de distribution)
- Obliger les industries à **retraiter leurs eaux usées**, et leur permettre, tout comme aux collectivités, de les **réutiliser** en vue d'usages ne nécessitant pas d'eau potable, y compris pour l'agriculture (voir l'exemple de la ville de Clermont-Ferrand dont les eaux usées servent à l'irrigation avec l'autorisation de l'Etat<sup>2</sup>).

---

<sup>2</sup> [http://info.france2.fr/economie/secheresse-les-eleveurs-vont-etre-aides-69005796.html?onglet=videos&id-video=MAM\\_350000000017805\\_201106010911\\_F2](http://info.france2.fr/economie/secheresse-les-eleveurs-vont-etre-aides-69005796.html?onglet=videos&id-video=MAM_350000000017805_201106010911_F2)

### 3. Agir pour améliorer la qualité



Nous comprenons que la qualité de l'eau recouvre à la fois l'état chimique et l'état écologique qui sont liés mais qu'elle dépend également de la quantité des masses d'eaux superficielles. Les causes de dégradation de la qualité de l'eau sont donc multiples. Même si aujourd'hui, au vu des données présentées, les nitrates et les pesticides sont les molécules les plus préoccupantes pour la qualité de l'eau (le point 3 détaille nos réflexions sur les pratiques agricoles), il nous semble important d'inciter

l'ensemble des acteurs dont les effluents ont des impacts sur la qualité de l'eau à réduire les rejets dans le milieu naturel.

Certaines mesures déjà existantes comme la mise en place de zones sans pesticides autour des zones de captage et aux abords des cours d'eau, l'implantation de zones herbeuses ou de boisement pour filtrer les polluants et consolider les berges, ou encore l'interdiction applicable par tous du traitement des fossés, puits, bouches d'égouts, caniveaux... nous paraissent aller dans le bon sens.

Cependant, nous nous sommes questionnés sur la possibilité et la pertinence d'étendre ces mesures (identification de nouvelles zones à préserver), et sur la possibilité de les renforcer par une information et des contrôles accrus auprès des collectivités locales (désherbage de voirie) et des particuliers.

∞ Ainsi, afin d'améliorer la qualité des eaux, nous proposons de :

- **réglementer** plus sévèrement **les normes de pollutions** acceptables dans les rejets et **améliorer le traitement de tous les effluents** : rejets industriels, effluents des pratiques agricoles, rejets des ménages, qu'ils soient traités de manière individuelle ou collective ;
- **sensibiliser** la population à **l'impact de l'activité** quotidienne sur la qualité de l'eau et informer sur les bonnes pratiques, notamment en termes d'utilisation de produits dangereux et toxiques ;
- renforcer le pouvoir épurateur des milieux naturels en restaurant et en entretenant les zones humides et les cours d'eau (voir point suivant).

### 4. S'appuyer sur le milieu naturel pour maintenir la ressource



Nous constatons que, depuis une cinquantaine d'années, de plus en plus de marais et de zones humides sont asséchés. Les abords naturels des cours d'eau ont été modifiés par des aménagements (mise en culture des marais, arrachage des haies, modifications du lit du cours d'eau...) qui s'avèrent néfastes pour la qualité et la quantité d'eau sur le long terme. Par ailleurs, sur les zones humides encore en place et sur les rivières, les périodes d'assecs sont de plus en plus longues et se produisent de plus en plus tôt dans la saison, du fait des régimes de

précipitations déficitaires mais aussi de la diminution du rôle « d'éponge » joué par les zones humides.

Les zones humides, et plus généralement les milieux naturels, sont donc essentielles de par leurs multiples fonctions (rétention, épuration naturelle, épandage des crues...) pour le maintien d'une ressource en eau en qualité et en quantité.

✎ Aussi, nous proposons de :

- **restaurer les milieux naturels originels** (haies, marais et zones humides, fossés) qui ont un effet bénéfique sur la ressource en eau et maintenir ceux qui existent encore par un entretien adapté ;
- **mettre l'accent sur la protection de la faune et la flore ;**
- **adapter les activités humaines au type de sol** présent afin de protéger certains milieux naturels des conséquences d'activités menaçant directement la qualité de la ressource en eau.

Il semble notamment indispensable :

- de stopper le remblai de zones humides à des fins d'installation d'activités industrielles ou commerciales ;
- de favoriser des activités appropriées au milieu naturel et à l'écosystème propres au marais, comme par exemple l'élevage.



### 3. Adapter les pratiques agricoles aux capacités de la ressource (qualité & quantité)



Nous constatons que les prélèvements d'eau par l'irrigation représentent 56 % des prélèvements d'eau sur le bassin de la Charente et, en période d'étiage, ils en représentent 80%<sup>3</sup>. Nitrates et pesticides constituent la majeure partie des molécules qui jouent sur la mauvaise qualité des eaux. Même s'il n'est pas le seul, le monde agricole utilise fortement ces produits, plus de 90% des pesticides utilisés en France sont utilisés par l'activité agricole<sup>4</sup>.

Ces deux constats, ainsi que des points de vue parfois divergents dans le groupe, nous ont amenés à réfléchir de manière spécifique aux pratiques agricoles et à leurs impacts sur la ressource en eau.

Nous nous sommes notamment beaucoup interrogés sur la culture du maïs qui consomme beaucoup d'eau. C'est une plante tropicale : sa culture est-elle justifiée dans notre bassin ? Pourquoi ne pas changer de culture ? Pourquoi subventionner sa culture ?

Plus généralement, au vu du manque d'eau et du changement climatique, pourquoi essaie-t-on de rentabiliser des cultures gourmandes en eau ?

Nous pensons que des lobbies, commerciaux et industriels, très puissants, interviennent à différents niveaux (de l'Europe au local) pour favoriser cette culture au regard d'intérêts financiers. Ces intérêts sont contradictoires avec les enjeux de la ressource en eau sur le bassin de la Charente.

Par ailleurs, nous pensons que les pratiques agricoles sont tributaires d'une demande des industriels et des consommateurs. Les agriculteurs ne sont donc pas les seuls responsables du développement de ces pratiques. C'est bien sur l'ensemble de la filière qu'il faut agir. Les agriculteurs produisent du maïs pour que nous achetions des blancs de poulet pas cher, il y a un lien entre leurs manières de produire et nos habitudes de consommation.

Nous avons compris que les forages agricoles qui ne sont pas aux normes peuvent entraîner une pollution des nappes.

Par ailleurs, nous avons pu constater une prise de conscience par les agriculteurs de l'impact de leurs pratiques sur la ressource en eau. Ainsi, de nouvelles pratiques apparaissent, comme les autolimitations sur la quantité d'eau prélevée, l'amélioration des pratiques d'épandage des engrais et des pesticides pour limiter la pollution, l'installation d'hydromètres en champs ou l'investissement dans du matériel de régulation de la quantité d'eau utilisée.

Cependant, tous les irrigants ne sont pas équipés de ce type de matériel. L'acquisition et l'utilisation de matériel sophistiqué engendre des coûts de production plus élevés qu'il sera nécessaire d'amortir. Pourquoi investir dans du matériel agricole onéreux difficile à rentabiliser pour une culture inadaptée ?

---

<sup>3</sup> Source : redevance prélèvements Agence de l'eau / moyennes calculées sur les prélèvements annuels des années 2002 à 2007

<sup>4</sup> <http://www.pesticides-poitou-charentes.fr/Les-pesticides-en-chiffres.html>



## Concernant les pratiques agricoles sur le bassin de La Charente :

☞ Pour réduire les pollutions, notamment concernant les nitrates et les pesticides, nous proposons de :

- mettre en conformité les forages agricoles pour éviter les transferts de pollution du sol à la nappe et renforcer les contrôles sur la qualité des forages ;
- Envisager une approche collective de ces équipements : il est préférable d'avoir un forage collectif de bonne qualité plutôt que X forages particuliers qui ne soient pas conformes ;
- développer la recherche pour diminuer la nocivité à court et à long terme de ces molécules (produits naturels, nouvelles molécules...);
- généraliser les pratiques agricoles peu consommatrices en nitrates et en pesticides tout en conservant la rentabilité économique de l'entreprise et en assurant l'accessibilité des produits pour le consommateur ;
- et d'une manière plus globale, via le conseil et la formation, favoriser le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement (en s'assurant d'un « fonctionnement optimal » du sol de manière naturelle, on peut envisager de moins recourir aux nitrates et aux pesticides).  
Plutôt que d'inciter les agriculteurs et futurs agriculteurs à utiliser des produits phytosanitaires et aux engrais, il vaut mieux leur apporter les connaissances agronomiques nécessaires pour utiliser au mieux le rôle et le fonctionnement des sols.

☞ Pour réduire les prélèvements en eau, nous proposons :

- concernant la diffusion des technologies permettant de mieux gérer les pratiques d'irrigation (régulation automatique, volucompteurs, hydromètres, etc.) et de traitements (GPS, pulvérisateurs basse pression, etc.), nous reconnaissons tous l'intérêt de ces technologies pour réduire les impacts sur la ressource en eau. Cependant, certains d'entre nous proposent que les pouvoirs publics incitent, notamment financièrement, les agriculteurs à s'équiper, alors que d'autres pensent que l'équipement des agriculteurs avec ces dispositifs ne ferait qu'entretenir un système basé sur des investissements conséquents, qu'il faudra rentabiliser en augmentant les performances et donc la consommation des ressources ;
- de **favoriser la mise en place de cultures et de pratiques culturales moins gourmandes en eau** et mieux adaptées aux caractéristiques de la ressource en eau disponible sur le bassin. Ces cultures pourraient remplacer le maïs dans les usages qu'on en fait actuellement, mais sans les inconvénients (environnementaux, économiques), tout en respectant la viabilité économique des exploitations ;
- de **développer l'agroforesterie** qui réduit à la fois les pollutions (engrais et pesticides) et les prélèvements d'eau :
  - association de plantes complémentaires qui se protègent les unes les autres contre les parasites et les maladies ;
  - implantation sur une même parcelle d'une culture qui varie d'une année à l'autre (par exemple une céréale) et d'une autre qui est mise en place à long terme (ex : arbres fruitiers). La présence des arbres entraîne une meilleure activité de la vie du sol (feuilles mortes...) et une meilleure structure du sol (système racinaire) ;

- **et lorsqu'aucune autre solution ne semble envisageable, de mieux répartir les prélèvements d'eau dans le temps** par l'utilisation de bassines de stockage.

La mise en place de ces retenues devra concilier les exigences des différents acteurs (agriculture, environnement, etc.) et devra tenir compte des caractéristiques des secteurs géographiques et des types de culture. En effet, les bassines ne sont pas des solutions pertinentes dans tous les secteurs géographiques en fonction du type de culture qu'elles sont destinées à irriguer. De plus, elles peuvent avoir des conséquences néfastes sur les milieux naturels et la biodiversité, c'est pour cela que les décisions concernant les bassines de stockage doivent être prises en concertation avec les acteurs de l'environnement.

Cependant, ces changements ne seront possibles et pérennes que si le contexte dans lequel se développe l'activité agricole évolue lui aussi et que ces changements ne sont pas demandés aux seuls agriculteurs.

☞ **En particulier, il nous semble indispensable :**

- de faire évoluer l'ensemble des politiques agricoles prises aux différentes échelles de territoire – et notamment la politique agricole européenne - pour qu'elles ne favorisent pas les cultures gourmandes en eau, mais plutôt des cultures moins consommatrices d'eau. Les changements nécessaires sont profonds et exigent une forte volonté politique. Il semble notamment important d'éviter les mesures de « saupoudrage » d'aides ponctuelles qui ne permettent pas d'envisager l'évolution des modèles économiques des exploitations agricoles sur le long terme ;
- **d'agir sur l'aval de la filière agricole** pour amener des modifications de pratiques :
  - les consommateurs doivent être sensibilisés à l'impact de leurs achats sur les producteurs. Ainsi, pour qu'une agriculture plus respectueuse de l'environnement se développe, ils doivent aussi modifier leurs habitudes d'achat et accepter des produits dont l'aspect ne soit pas « parfait » ;
  - les industriels et la grande distribution doivent contribuer à rendre possibles ces évolutions des pratiques agricoles en améliorant les débouchés commerciaux possibles pour les produits issus d'une agriculture plus respectueuse des ressources en eau. Ceci passe par la mise en place de relations commerciales plus équitables pour les producteurs ; par la mise à disposition de différentes gammes de produits rendant possible un véritable choix pour les consommateurs ; par la promotion des produits issus d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

## 4. Développer la prise de conscience et les moyens d'action auprès de tous

### 1. Sensibilisation – information des habitants

Notre participation à ce panel nous a amenés à prendre conscience du mauvais état de l'eau sur le bassin de la Charente : nous avons été marqués par l'annonce des chiffres mauvais, tant du point de vue de la qualité que de la quantité. Ainsi nous avons nous-mêmes fait l'expérience du manque d'information des citoyens sur les problèmes de l'eau.

Les médias au sens large, du bulletin municipal à la télévision, ne diffusent pas assez d'informations sur ces problématiques.

Par ailleurs, nous avons découvert, à travers l'expérience de la ville de Lorient, que des actions de sensibilisation construites sur le long terme et réfléchies pour toucher tous types de publics (scolaires, professionnels...) peuvent avoir un effet bénéfique sur la ressource en eau. Ces expériences sont peu connues du grand public alors qu'elles nous semblent incitatives.

Ainsi il nous semble indispensable de développer des actions d'information et de sensibilisation s'appuyant sur

- les **données** décrivant l'état actuel de l'eau qui peuvent marquer la population, notamment en ce qu'elles reflètent la rareté et la valeur de l'eau
- les **risques** des différentes pratiques sur la ressource en eau (par exemple : risques liés à l'utilisation des produits chimiques ou impacts sur la consommation et sur les rejets des lavages de voiture à domicile plutôt qu'en centre spécialisé) ;
- les **alternatives** permettant de réduire les consommations d'eau et les rejets, qu'elles soient de l'ordre de pratiques de bons sens (les « recettes de grands-mères ») ou de l'ordre des technologies (systèmes techniques...) ;
- le **résultat** des démarches mises en œuvre qui ont eu un résultat positif (exemple de la ville de Lorient).

✎ Nous proposons de **multiplier les actions d'éducation destinées aux enfants** en milieu scolaire - comme la distribution d'affiches, de manuels dans les écoles ou l'organisation de plantations de haies avec les enfants - mais également **les actions visant les adultes** comme des campagnes d'information audio-visuelle, la diffusion de plaquettes, de manuels ou d'affiches dans les foyers ou encore la valorisation de la Journée Mondiale de l'Eau.



## **2. Formation des professionnels**

Nous constatons que les actions d'un ensemble de secteurs professionnels peuvent avoir des conséquences sur l'eau. Nous l'avons évoqué de manière spécifique pour le secteur agricole - auquel on peut adjoindre l'horticulture - mais c'est également vrai pour les professionnels qui entretiennent les réseaux de transports (routes, voies ferrées...), les collectivités territoriales qui entretiennent de vastes espaces publics, les professionnels du bâtiment en particulier les plombiers, le secteur industriel... Nous pensons que ces professionnels ne sont pas toujours conscients des conséquences de leurs activités sur la ressource en eau.

☞ C'est pourquoi, nous proposons de développer la formation professionnelle des différents corps de métiers ayant un lien avec l'eau, et ce afin de limiter les prélèvements, d'éviter les rejets polluants, de faire évoluer les pratiques de consommation d'eau dans les processus de production, d'intégrer de nouvelles technologies permettant l'économie d'eau.

## 5. Instaurer un cadre

A l'issue des auditions, nous avons le sentiment d'un cadre réglementaire qui ne s'applique pas partout ni pour tous de la même manière. Comment fonctionner collectivement sans un cadre accepté et appliqué par tous ?

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) fixent un cadre à travers l'objectif d'« un bon état pérenne de l'ensemble des masses d'eau en 2015 ». Cependant, ce cadre nécessite d'être précisé, notamment quant à sa mise en œuvre.

Nous constatons un déficit de l'application des réglementations et des principes (notamment le principe pollueurs-payeurs) dans la gestion de l'eau.

Pour être effective, l'application des règles doit être soumise à contrôle (sur les autorisations, concessions, interdictions, normalisations, restrictions...).

✂ Aussi, nous demandons à ce que la réglementation en vigueur soit d'ores et déjà appliquée. Au vu des problèmes de qualité et de quantité identifiés, nous proposons également d'améliorer l'application de la réglementation pour la rendre plus efficace.

Par ailleurs, nous constatons que concernant la Charente, il n'y a pas de politique de gestion cohérente à l'échelle du bassin. Ainsi, certaines décisions sont prises sans réflexion sur leurs conséquences sur le reste du bassin.

✂ Nous insistons – même si nous savons que c'est en projet à travers le SAGE – sur la nécessité d'instaurer à l'échelle du bassin de La Charente une politique de gestion de l'eau cohérente pour que les usages des uns n'aient pas de conséquences néfastes sur d'autres usages et sur le bon état des eaux.



## 6. Développer la concertation

Nous avons parfois eu des difficultés à nous repérer dans la multitude des différents acteurs intervenant dans le domaine de l'eau : qui agit sur quoi ? Qui décide de quoi ? Quelles relations existent entre les uns et les autres ?

Le paysage des acteurs de l'eau nous apparaît comme complexe et semble révéler un manque de concertation entre les usagers entre eux, les pouvoirs publics entre eux et entre usagers et pouvoirs publics.

☞ Il manque un Parlement de l'eau, un endroit où les acteurs et les intérêts se causent avec pour seul but la bonne gestion qualitative, économique et la répartition égalitaire de notre ressource en eau.

Par ailleurs, les enjeux économiques et financiers de court terme mis en avant par certains acteurs empêchent une réflexion sur l'eau qui vise le long terme

Enfin, il nous semble que **la concertation** n'est pas toujours aussi équilibrée qu'elle devrait l'être, certains acteurs ayant un poids plus importants dans les discussions.

☞ Aussi, à l'exemple du bassin de la Dordogne (EPIDOR), il est souhaitable d'établir une grande **concertation de tous les acteurs et usagers pour une gestion réellement collective de l'eau.**

La CLE doit être le lieu de cette concertation puisqu'elle permet de mettre tout le monde autour de la table pour trouver des solutions communes.

Les acteurs ainsi réunis, à égalité de parole, doivent chacun faire l'effort de discuter ensemble et de s'entendre pour le bien de tous.

L'ensemble des acteurs doit trouver un accord par la concertation afin que les mesures décidées collectivement soient acceptées par tous et mises en œuvre.

***A Saintes, le 23 juin 2011***

***Marilyn BERTRAND***

***Nicolas TESSIER***

***Jean-Yves BERTAUD***

***Eric VARIN***

***Gérard BAUDRY***

***François DAUNAS***

***Patrick SURAUD***

***Laurent DEBAN***

***Danièle CHARIERAS***

***Sonia HAURY***

***Françoise BERGAULT***

***Grégory TEXIER***

## Annexe 1 : les intervenants

### Premier weekend (25 et 26 mars 2011)

- La notion de bassin versant et les différents usages existant sur un bassin versant et plus particulièrement sur le bassin de la Charente  
*Interventions de Thomas LEBREUVAUD (Centre de découverte d'Aubeterre) et Laurence MARCILLAUD (Lycée agricole Georges Desclaudes, Saintes)*
- L'état des eaux sur le bassin de la Charente : quelles sont les problématiques prioritaires ?  
*Intervention de Denis ROUSSET (EPTB Fleuve Charente)*
- Concilier usages et bon état des eaux : comment s'instruisent et se prennent les décisions ?  
*Intervention de Sandrine VAUCELLE (Université de Bordeaux III)*

### Second week-end (8 et 9 avril 2011)

- Jacques LEPINE, *hydrogéologue au Syndicat des eaux de la Charente-Maritime,*
- Jacques BRIE, *membre de Charente Nature,*
- Adrien LAURADOUR, *agriculteur irrigant (accompagné par Daniel SEGUIN, président du syndicat départemental des irrigants),*
- Benoit BITEAU, *agriculteur, installé en agriculture biologique,*
- Angélique QUERAUD, *animatrice de la gestion intégrée du bassin du Né,*
- Guy PUSTELNIK, *directeur de l'EPIDOR (EPTB de la Dordogne).*

Lors du **troisième week-end (6 et 7 mai)** sont intervenus également pour une dernière audition : Joëlle VIGIER et M. BOISSINOT de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes.



## Annexe 2 : les séquences de travail

### Déroulement du premier week-end

<b>Vendredi 25 mars 2011 – 18h-21h</b>		
<i>Horaires</i>	<i>Séquences</i>	<i>Intervenants</i>
18h30 - 18h45	Mot d'accueil et présentation du mandat	Ifrée
18h45 - 19h15	Présentation des participants et de l'équipe d'animation <i>« Bric-à-brac de l'eau »</i>	Ifrée
19h15 - 20h15	Appropriation des notions de cycle de l'eau, bassin versant, usages et usagers de l'eau <i>Jeu de rôle autour de la maquette du bassin versant</i>	Thomas Lebreuvaud <i>Animateur au centre de découverte d'Aubeterre</i>
20h15 - 21h	Les usages et les acteurs de l'eau sur le bassin de la Charente <i>Intervention</i>	Laurence Marcillaud <i>Enseignante au lycée agricole de Saintes</i>
<i>Buffet dinatoire</i>		

<b>Samedi 26 mars 2011 – 9h-17h</b>		
9h - 9h15	Mot d'accueil de l'EPTB Charente	EPTB Charente
9h15 - 9h45	<b>Séquence d'intégration</b> Réflexion collective sur le mandat et les notions abordées <i>Travail en séance plénière</i>	Ifrée
9h45 - 10h45	L'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Charente <i>Intervention</i>	Denis Rousset EPTB Charente <i>Cellule d'animation du SAGE Charente</i>
11h - 12h	Séquence d'intégration <i>Travail en sous-groupes et mise en commun</i>	Ifrée
12h - 12h30	Temps de clarification et d'appropriation de la question du mandat <i>Travail en séance plénière</i>	Ifrée
<i>Pause repas</i>		
14h - 15h30	Concilier usages et bon état des eaux : comment s'instruisent et se prennent les décisions ? <i>Intervention</i>	Sandrine Vaucelle <i>Maître de conférences géographie</i>
15h30-15h45	<b>Séquence d'intégration</b> <i>Travail en sous-groupes et mise en commun</i>	Ifrée
16h - 16h40	Elaboration et choix des questions à approfondir lors des auditions du deuxième week-end	Ifrée
16h40 - 17h	<b>Bilan du week-end</b>	Etudiante université de Tours



## Déroulement du deuxième week-end

Vendredi 8 avril 2011 – 18h-21h		
<i>Horaires</i>	<i>Séquences</i>	<i>Intervenants</i>
18h30 - 18h45	Présentation du week-end, des auditions	Ifrée
18h45 - 19h30	Temps de travail sur la question du mandat <i>Travail en sous-groupes et mise en commun</i>	Ifrée
19h45 - 21h	<b>Audition 1</b> : Hydrogéologie Quelles relations entre eaux de surfaces et eaux souterraines ? Les différentes utilisations des eaux souterraines et des eaux de surface, leurs incidences sur la qualité et la disponibilité de la ressource ?	Jacques Lepine <i>Hydrogéologue Syndicat des eaux Charente-Maritime</i>
<i>Buffet dinatoire</i>		

Samedi 9 avril 2011 – 9h-17h		
<i>Horaires</i>	<i>Séquences</i>	<i>Intervenants</i>
9h - 9h05	Rappel du déroulement de la journée	Ifrée
9h05 - 10h05	<b>Audition 2</b> : Peut-on augmenter la ressource en eau dont on dispose ? Est-ce que l'une des manières de concilier les usages avec le bon état est d'aller chercher de l'eau ailleurs ou d'en produire ?	Jacques Brie <i>Vice-Président de Charente Nature Environnement</i>
10h05 - 11h05	<b>Audition 3</b> : Existe-t-il des pratiques agricoles qui permettent de préserver la ressource en eau, en quantité comme en qualité ?	Adrien Louradour, <i>Agriculteur, maïsiculteur irrigant</i> Daniel Seguin, <i>Agriculteur, Président, syndicat d'irrigants</i>
11h15 - 12h15	<b>Audition 4</b> : Existe-t-il des pratiques agricoles qui permettent de préserver la ressource en eau, en quantité comme en qualité ?	Benoît Biteau <i>Agriculteur biologique</i>
12h15 - 12h30	Mot d'accueil du Président de l'EPTB Charente	Didier Louis <i>Président de l'EPTB Charente</i>
<i>Pause repas</i>		
14h - 14h20	<b>Séquence d'intégration</b> : Identifier et mettre en commun ce qui ressort d'important des différentes interventions <i>Travail en sous-groupes</i>	Ifrée
14h20 -15h20	<b>Audition 5</b> : Quelles sont les différentes sortes de politiques de gestion de l'eau qui existent ailleurs ?	Angélique Quéraud, <i>Animatrice gestion concertée du bassin du Né</i>
15h20 -16h20	<b>Audition 6</b> : Quelles sont les différentes sortes de politiques de gestion de l'eau qui existent ailleurs ?	Guy Pustelnik <i>Directeur EPTB Dordogne</i>
16h20 – 16h40	<b>Séquence d'intégration</b> : Identifier et mettre en commun ce qui ressort d'important des différentes interventions <i>Travail en sous-groupes</i>	Ifrée
16h40 - 17h	<b>Bilan du week-end</b>	Etudiante université de Tours

## Déroulement du troisième week-end

Vendredi 6 mai 2011 – 18h-21h		
<i>Horaires</i>	<i>Séquences</i>	<i>Intervenants</i>
18h30 - 18h45	Présentation du week-end	Ifrée
18h45 - 19h45	Audition 7 Peut-on économiser la ressource en eau potable dont on dispose ?	Joëlle Vigier <i>Agence Régionale de Santé</i>
20h – 20h15	Point sur les documents communiqués suite au 2 <sup>ème</sup> WE	Ifrée
20h15 – 21h	Préparation de la délibération : objectifs, déroulement	Ifrée
<i>Buffet dinatoire</i>		

Samedi 7 mai 2011 – 9h-18h		
9h00 - 11h15	<b>Production de l'avis.</b> 1 <sup>er</sup> temps : production des thématiques qui vont structurer la rédaction de l'avis. <i>Travail individuel puis mise en commun et validation collective</i>	Ifrée
11h15 - 12h30	<b>Production de l'avis</b> 2 <sup>nd</sup> temps : Approfondissement de chacune des thématiques identifiées : « Nos constats, nos propositions <i>Travail de réflexion et de rédaction en sous-groupes</i>	Ifrée
<i>Pause repas</i>		
14h – 15h30	<b>Production de l'avis</b> Suite du 2 <sup>nd</sup> temps : Approfondissement de chacune des thématiques identifiées : « Nos constats, nos propositions <i>Travail de réflexion et de rédaction en sous-groupes</i>	Ifrée
15h30 – 17h00	<b>Production de l'avis</b> 3 <sup>ème</sup> temps : mise en commun des productions, validation collective des propositions. Délibération en séance plénière	Ifrée
17h15 – 18h	<b>Bilan du week-end</b> <i>Tour de table des participants</i> <b>Clôture - Remerciements</b> <i>Mot du président de l'Ifrée</i> <i>Mot du président de l'EPTB Charente</i>	EPTB Charente Ifrée

## Annexe 3 : le dossier documentaire fourni aux participants

### Données générales sur l'eau

- **Fiches enjeu eau (extraites du « Contribuer au débat public sur l'eau - Kit d'animation à destination des acteurs souhaitant animer un débat public »)**

- Les crues et les inondations
- Hydrologie, besoins et usages de l'eau
- Pollutions domestiques
- Fonctionnalités des cours d'eau
- Le littoral
- Les pollutions industrielles
- Les pollutions agricoles
- Les zones humides
- Santé et environnement

Consultables sur <http://ifree.asso.fr/papyrus.php?menu=63>

- **Notions-clé :** « Les bassins versants en Poitou-Charentes », *RPDE, Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes. 2007.*

### Usages et conflits d'usage de l'eau

- « L'eau, objet à usages multiples », *Transrural Initiatives, 4 octobre 2005*

- « L'eau source de conflits », *Louise Rolland, Lex Electronica, vol. 12 n°2 (Automne / Fall 2007)*  
<http://www.lex-electronica.org/articles/v12-2/rolland.pdf>

- « Conflits d'usage dans la gestion des ressources en eau », *Iratxe Calvo-Mendieta*  
*Extrait de CALVO-MENDIETA I., « Conflits d'usage dans la gestion des ressources en eau : analyse territoriale des modes de régulation », in Actes de la journée d'études « Les territoires de l'eau », Université d'Artois, Arras, 26 mars 2004.*

### La gestion concertée de l'eau

- **Organisation de la gestion de l'eau en France**

- Une gestion intégrée des ressources en eau par bassin
- Une planification concertée associant tous les usagers

*Office international de l'eau, juin 2009*

[http://www.oieau.fr/IMG/pdf/OIEau\\_-\\_Gestion\\_de\\_l\\_eau\\_en\\_France.pdf](http://www.oieau.fr/IMG/pdf/OIEau_-_Gestion_de_l_eau_en_France.pdf)

- **Présentations d'initiatives de gestion concertée de l'eau**

- La construction des règles locales de gestion collective de l'eau
- Coformation entre acteurs locaux

*Extraits de : Société civile et résolution des conflits hydriques, Programme PCCP de l'UNESCO, Phillipe Barret (GEYSER) et Alfonso Gonzales (GEA) avec les contributions de Yannick Barret et Céline Olivier, 2003.*

- Vers un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Charente, *EPTB Fleuve Charente*

## **Annexe 4 : note sur la démarche d'un panel de citoyens mise en place par l'EPTB Charente et animée par l'Ifrée - Corinne LARRUE, Professeure à l'Université de Tours, Juillet 2011**

La démarche mise en place par l'EPTB Charentes visait à faire produire par des habitants du bassin de la Charente un avis sur le thème suivant : « *Concilier les différents usages de l'eau avec le bon état des eaux sur le bassin de la Charente : ce qu'en disent les citoyens* ».

Cette démarche a été animée par l'Ifrée et s'est déroulée en plusieurs étapes :

- identification des personnes susceptibles de participer au dispositif (recours à un institut de sondage);
- contact et mobilisation des personnes à retenir (Ifrée) ;
- organisation par l'Ifrée de 3 week-ends mobilisant un certain nombre de spécialistes des différents enjeux traités : un week-end de formation, un week-end de discussion et de débats, et un week-end consacré à la production de l'avis ;
- en outre, une dernière réunion a eu lieu afin de valider la rédaction finale de l'avis par le panel mobilisé.

Cette démarche a été suivie de deux façons : d'une part par l'implication de Laura Seguin, étudiante de Master 2 Sciences sociales villes et territoires de l'Université de Tours, qui a réalisé son mémoire de recherche sur ce dispositif sous ma direction ainsi que celle d'Hélène Bertheleu, Maître de conférence en sociologie à l'Université de Tours. D'autre part, j'ai moi-même assisté au troisième week-end consacré à la production de l'avis par le panel des habitants.

Cette rapide note revient sur l'organisation du dispositif, les méthodes mobilisées ainsi que sur le résultat du dispositif mis en place.

### **1. Le contexte de la mise en place du dispositif**

La démarche a été portée par deux protagonistes : l'Ifrée et l'EPTB Charente. En outre, un comité de pilotage, mobilisant notamment des représentants des financeurs de la démarche a été mis en place.

Pour ce qui concerne l'Ifrée, le panel de citoyen s'inscrit dans un ensemble de démarches menées autour de la question de l'eau et de sa gestion, dans une perspective d'information et de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Il ne s'agit donc pas, pour cet organisme, d'un dispositif isolé, mais d'une démarche qui s'inscrit, tout au moins au départ, dans une perspective de concertation plus large avec les usagers de l'eau comme avec les habitants.

Pour l'EPTB, la démarche s'inscrit dans un contexte d'injonctions plus ou moins fortes à l'implication des habitants, associées d'une part à la mise en œuvre de la DCE (Directive Cadre sur l'eau) et d'autre part à la mise en place d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). L'objectif est de dépasser un contexte d'antagonismes entre usagers de l'eau. Ce cadre explique la volonté de l'EPTB de mobiliser les habitants et non pas les acteurs plus institutionnels : associatifs de l'environnement, représentants d'usagers qui seront par ailleurs représentés dans la CLE.

Les attentes des deux porteurs du projet, bien que différentes à l'origine, ont convergé autour d'un format, celui de la constitution d'un « mini-public ».

## 2. La méthodologie

La méthodologie suivie apparaît assez conforme au canon d'un dispositif de type « mini-public ». Toutefois comme, il ne m'a pas été possible de suivre dans le détail l'ensemble de la mise en œuvre du dispositif, les remarques ci-après sont issues pour l'essentiel du travail de master de L. Seguin.

La question de la définition de la question à poser au panel apparaît représentative des divergences d'attentes des différents protagonistes. Il est souvent difficile de dépasser la simple logique consultative généralement associée à la mobilisation d'habitants. Dans ce cas précis, la question posée devait permettre de produire un réel débat sur la conciliation des différents usages de l'eau.

Concernant le recrutement du panel, un-mini public n'a pas vocation à être représentatif d'une population car le nombre restreint ne le permet pas. C'est la qualité des débats et des arguments qui s'y échangent qui fonde la légitimité de la démarche. A cet égard, l'observation du dernier week-end consacré à la production de l'avis permet de faire état d'une très grande qualité des débats menés, ce qui conforte l'intérêt de la démarche.

Le panel a été recruté par voie de tirage au sort. Toutefois, la question de la représentativité du panel a été posée par le comité de pilotage, conduisant à introduire un certain biais dans la constitution du panel. Ainsi, le parti pris initial a été de travailler à une représentativité « statistique » de la population du bassin versant, et d'exclure toute personne déjà « engagée » de près ou de loin sur la question de l'eau. Ce choix était dicté par la volonté de produire un avis de citoyens « non experts » de la question, et d'autre part pour éviter que des intérêts personnels n'entrent en jeu dans les débats. La taille du panel ne permettant pas une représentativité statistique, c'est plutôt une diversité des personnes et des catégories de population qui a été recherchée. Néanmoins, au regard de la prégnance économique et sociale du monde agricole sur le territoire, le comité de pilotage a souhaité la présence d'au moins un agriculteur dans le panel. Une solution de compromis a été de faire figurer dans la composition finale du panel un agriculteur retraité, ce qui constitue malgré tout un biais par rapport au parti pris initial.

La participation des 12 membres a été exemplaire puisque qu'aucune défection n'a eu lieu au cours des trois week-ends de travail, ce qui est plutôt rare pour ce type de démarche. Les douze participants se sont montrés assidus, motivés et très ponctuels à tous les rendez-vous qui leur avait été fixés. L'intérêt exprimé par les panélistes pour participer à l'expérience repose principalement sur leur volonté de « prendre part » à la fois à une expérience de participation et surtout à une expérience sociale. En outre, on notera que l'intérêt s'est également exprimé au regard du thème de l'eau qui semble toucher particulièrement les participants. A cet égard, on note deux registres de mobilisation autour de cette thématique : d'une part, l'intérêt pour la question de l'eau relève d'une conscience rationnelle, fondée sur une connaissance à la fois générale et également liée au territoire de la Charente, qui érige l'eau en « bien commun » à préserver, et d'autre part, cet intérêt relève également de l'affectif et du sensible, fondé sur leur expérience, leur rapport affectif et personnel à l'eau et aux milieux naturels aquatiques.

Pour la plupart des panélistes, la proposition de participation a rencontré leur intérêt pour la chose publique, leur volonté de s'impliquer dans les affaires publiques, mais également d'échanger des savoirs et des idées. L'implication de l'agriculteur retraité a été quant à elle plus dictée par une volonté de défense d'un intérêt professionnel (plus que personnel), venant de ce fait en décalage avec le reste du panel. Toutefois, l'ensemble des participants semble avoir développé une réelle implication vis-à-vis du territoire considéré, qui a constitué un cadre de référence au cours des débats.

La technique d'animation développée visait à permettre une dynamique d'autonomisation du panel. La diversité des modes d'animation et donc des modes de réflexion et de prise de parole proposée aux panélistes a permis d'apporter une réponse à l'objectif d'inclusion de tous à la délibération. L. Seguin remarque dans son mémoire, que, malgré un *concernement* des animateurs vis-à-vis de la question, ceux-ci ont montré une réelle réflexivité sur leur pratique. Pour ma part, j'ai pu constater une attention aux conditions du débat, que les animateurs cherchaient à rendre le plus équitable possible entre les participants.

Les experts ont été choisis, et leurs interventions animées, dans le souci de répondre aux questions des panélistes. En effet, ce sont les participants qui, à l'issue du premier week-end, ont sélectionné les questions qu'ils souhaitaient développer lors des interventions du second week-end. Les animateurs se sont ensuite chargés de trouver les intervenants les plus à même de répondre à ces questions, en respectant l'équité des points de vue, par exemple en sélectionnant deux agriculteurs aux pratiques très différentes. Deux remarques peuvent être néanmoins faites à cet égard. D'une part, un certain nombre d'enjeux n'ont pas été discutés, notamment ceux liés à la conchyliculture, au tourisme et plus généralement au littoral. Ce constat a également été fait lors du dernier week-end par plusieurs participants, qui considéraient que ces enjeux étaient importants pour leur territoire, tout en reconnaissant qu'on ne pouvait pas tout traiter en un temps aussi court. D'autre part, la présence du président d'un syndicat d'irrigants qui a accompagné (alors qu'il n'était pas invité) un maïsiculteur irrigant a gêné les animateurs ainsi que certains panélistes. A cet égard, on notera que les panélistes ne sont pas restés passifs devant ces signes de « *concernement* ». Les panélistes ont été en capacité de déceler ces positions, sans pour autant que cela ait influencé leur jugement. En effet, le panel, tout au long de la procédure, a semble-t-il réussi à construire son autonomie, et s'est lui-même construit en tant que groupe délibératif.

Les micro-interactions entre les panélistes, analysées notamment dans le mémoire de Master de L. Seguin, permettent de montrer que la procédure d'animation, bien que réglée, laisse une marge de manœuvre aux participants, un espace de liberté où il leur est permis de contribuer à l'élaboration des règles, et à la construction de la dynamique de groupe. Le déroulé des week-ends a en effet permis aux participants de s'approprier progressivement les informations apportées et de construire un débat fondé, d'une part, sur ces connaissances et d'autre part sur leurs propres savoirs et expériences, conduisant à créer un groupe délibératif en capacité de monter en généralité et en réflexivité. Cet apprentissage collectif est bien représenté dans l'avis produit au final.

### **3. La production de l'avis**

La délibération qui a constitué le cadre de la production de l'avis final, peut être considérée comme collective. Certes, on peut constater des inégalités de participation entre les membres du panel qui sont inhérentes à tout groupe constitué, mais elles ont été en général compensées par les travaux en petits groupes, nombreux au cours de l'expérience, et par différents modes d'interactions entre les panélistes. On constatera également la forte implication des animateurs dans la rédaction de l'avis final. Ils ont en effet été amenés à revisiter la rédaction de l'avis à partir des productions du troisième week-end. Toutefois, outre leur attention à respecter le sens de l'avis initial, l'organisation d'une réunion de validation collective de l'avis rédigé a permis de maintenir un lien fort entre délibération et avis produit.

### **4. La suite**

Les attentes du panel au regard du devenir de l'avis émis sont importantes. Un retour sur la réception de l'avis est attendu.

Or, on notera que la production de l'avis par ce mini-public repose sur une configuration particulière puisque ce ne sont pas les porteurs du projet qui sont censés être destinataires de l'avis, mais une commission qui n'est pas encore constituée. La production de l'avis devrait être versée au même titre que les études diagnostiques dans le dossier d'information de la CLE (Commission Locale de l'eau) mise en place dans le cadre du SAGE. Une telle configuration n'aide pas à surmonter l'écueil généralement associé à ce type de dispositif qui est l'absence d'effets ou de prise en compte de l'avis produit.

Une transmission aux instances décisionnelles de l'EPTB, comme à son équipe technique, donnerait sans doute plus de visibilité au dispositif mis en place et à ses résultats.

En outre, on peut noter que l'absence de publicisation du dispositif nuit à la reconnaissance de sa production.



## EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement  
du fleuve Charente et de ses affluents

### EPTB Charente

*Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve  
Charente et de ses affluents*

2 place Saint Pierre

17100 Saintes

Tél. : 05.46.74.00.02

Email : [eptb-charente@fleuve-charente.net](mailto:eptb-charente@fleuve-charente.net)

[www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net)



Fonds Européen  
de Développement Régional



AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

